



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

la République et canton de Genève

ci-après le Canton

la Ville de Genève

ci-après la Ville

et la Fondation des Cinémas du Grütli

ci-après la Fondation

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de la Fondation et le cadre de la politique culturelle de la Ville et du Canton	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements de la Fondation	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de la Fondation	11
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	14
3.1 Commentaires de la Fondation	14
3.2 Commentaires des collectivités publiques	14
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	16
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	18

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 17 février 2011, la Ville, le Canton et la Fondation des Cinémas du Grütli ont signé une convention de subventionnement pour les années 2011 à 2014.

Cette convention arrive donc à échéance le 31.12.2014. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les exercices 2011, 2012, 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et de la Fondation.

Les représentants du Canton, de la Ville et de la Fondation se sont réunis le 20 mars 2014 pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, le Canton et le projet artistique de la Fondation, les charges financières liées à la gestion, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la Fondation. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de la Fondation et le cadre de la politique culturelle de la Ville et du Canton

La convention confirme que le projet artistique et culturel de la Fondation (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel de la Fondation mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville et du Canton. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3. et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20) Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Les échanges d'information durant la période de la convention ont été réguliers et facilités par la présence d'un représentant du Canton et de la Ville au sein du Conseil de Fondation.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Les parties sont globalement satisfaites de la qualité des échanges durant la période de la convention, en particulier durant les années 2013 et 2014.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 31 mars, la Fondation fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et au Canton au plus tard le 30 avril (art. 8)

Partiellement atteint

L'ensemble des documents ont été fournis par la Fondation. Toutefois, les comptes 2011 et 2012 ont été difficiles à obtenir. Aujourd'hui, les échanges sont facilités grâce à la nouvelle composition du Conseil de Fondation et à un planning plus clair.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, la Fondation fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).

Atteint

Le PFQ a été transmis dans les temps.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de la Fondation, de la Ville et du Canton. Les engagements de la Fondation en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de la Fondation

La Fondation s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

La Fondation s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

La Fondation a bénéficié du soutien de la Loterie Romande, grâce auquel un poste de communication a pu être ouvert. Aujourd'hui, la Fondation travaille au renouvellement de ce soutien et s'attelle également à trouver des fonds auprès d'autres organismes : une marque horlogère, les SIG, Pictet et des soutiens privés pour des événements ponctuels.

La recherche de partenaires n'a pas été aisée les premiers temps, car les Cinémas du Grütli ont dû retrouver un public avant de pouvoir entrer dans une phase dynamique de recherche de fonds. Edouard Waintrop, nouveau directeur, a dû, de son côté, prendre le temps de connaître le fonctionnement de Genève.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par la Fondation. Atteint

Les armoiries de la Ville et du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

La Fondation mentionne le soutien de la Ville et du Canton sur tous les documents qu'elle produit, à l'exception des grilles des programmes.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Tout le personnel du CAC-Voltaire a été repris en 2011 avec les droits acquis.

La LPP est payée dès le 1^{er} franc (à partir d'un certain seuil de revenus).

La Fondation n'a fait face à aucun problème majeur, mis à part un conflit avec une assurance perte de gain, basé sur une mauvaise interprétation de certificats médicaux et réglé à ce jour.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Suite à la lettre de recommandations des réviseurs en 2012, la Fondation a défini un organigramme clair et des procédures de contrôle interne. Une analyse des risques a notamment été effectuée avec le soutien du contrôle financier de la Ville.

Pour l'instant, Edouard Waintrop a la signature individuelle. Il faudra veiller à mettre en place un système de double signature.

S'engager à :

adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
constituer les archives historiques;
conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
(art. 12)

Atteint

La Fondation a adopté un système de double archivage : sur papier et sur le site internet.
Une partie des archives de l'ex CAC-Voltaire se trouve à la fondation Rui Nogueira. Le service des Archives de la Ville a également récupéré beaucoup de documents en 2011.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Respecter les principes du développement durable.
(art. 13)

Partiellement
atteint

La Fondation ne fait pas d'affichage sauvage.

Le respect des principes du développement durable n'a pas été optimal durant la période évaluée et sera un point à développer pendant la prochaine convention.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

La Fondation est autonome quant aux choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions qui lui sont allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14)

Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation de la Fondation.

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 554'800 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 138'700 F. Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 1'680'000 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 420'000 F.
(art. 15)

Atteint

La Ville et le Canton ont versé les montants inscrits dans la convention.

La Ville met gracieusement à disposition de la Fondation deux salles de cinéma et un local administratif sis dans la Maison des arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative des locaux est estimée à 68'446 francs par an (base 2011). Elle sera indexée chaque année en fonction des informations transmises par la Gérance immobilière municipale.
(art.16)

Atteint

Les locaux ont été mis à disposition conformément à la convention.

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance.
Les contributions du Canton sont versées mensuellement.
(art. 17)

Atteint

Les contributions de la Ville et du Canton ont été versées conformément à la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La Fondation conserve 55% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A évaluer au terme de l'exercice 2014

A l'échéance de la convention, la Fondation conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La Fondation assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Les résultats de la Fondation ont été répartis conformément à l'art. 19. Le montant éventuel à restituer sera déterminé au terme de l'exercice 2014, après remise des comptes révisés.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

Le plan financier de la convention ne partait d'aucun précédent. Il s'est révélé peu précis et il a été rapidement remplacé par un plan financier actualisé, qui figure dans l'annexe 2 du présent rapport.

Les charges d'exploitation réelles sont environ 15% inférieures à celles qui avaient été initialement projetées, avec notamment un écart de près de -20% pour les charges salariales. Quant aux recettes, qui avaient été estimées de manière globale dans la convention, elles n'atteignent en 2013 que 80% de ce qui avait été escompté initialement.

Les principaux écarts entre les comptes et le budget actualisé sont les suivants :

Charges :

Frais de personnel : écart de +36'504 en 2013

Cet écart résulte du déplacement du montant correspondant au salaire d'un poste pour la communication qui était auparavant pris en charge par la ligne «Loterie Romande», et qui se retrouve désormais – logiquement – dans le poste Charges, «Frais Personnel».

Frais de promotion : écart de +11'132 en 2013

Cet écart en réalité n'en est pas un, car il correspond au montant d'une facture de la RTS – Couleur 3 qui apparaît à deux endroits, en charge et en produit, car il s'agit d'une contre-prestation.

Frais de locaux : écart de +70'301 en 2011

Cet écart correspond à des charges d'aménagement financées au départ en partie grâce à un don de la Loterie Romande, que la Fondation a dû ensuite assumer elle-même.

Exploitation-Location-Programmation : écart de +107'099 en 2013, +13'328 de frais de déplacement supplémentaires, +8'856 de frais d'entretien informatique, +12'940 pour la Quinzaine des réalisateurs, non budgétée, + 59'303 de locations de films.

Produits :

Recettes/Billetterie : écarts de +34'402 en 2011, de +79'264 en 2012 et de +81'228 en 2013. Le nombre de spectateurs est en hausse constante alors que les budgets restent toujours prudents. Et plus il y a de spectateurs, plus le montant «Location Films part distributeur», qui est un pourcentage des entrées, est élevé.

Le CAC-Voltaire ne pouvait pas être sur ce point une référence puisque son travail était axé plus sur la gestion d'une collection de copies 35 et 16mm restaurées que sur la création d'un véritable public.

Subventions et dons : écart de +28'754 correspondant à des entrées ponctuelles en lien avec la semaine des réalisateurs et l'achat de prestations par le DIP de billets dans le cadre de la semaine des nominés.

2.4. Réalisation des objectifs de la Fondation

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet artistique (art. 5 et annexe 1). Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012 et 2013 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs :

Nombre de projections

Le nombre de projections n'a pour l'instant pas atteint l'objectif fixé. En effet, les Cinémas du Grütli ont tenté l'expérience des projections en après-midi mais ces séances n'ont pas attiré un nombre suffisant de spectateurs. Ils ont préféré, d'une part, consolider leur public avant de reproposer des projections dans l'après-midi, et d'autre part commencer par organiser des projections le mercredi après-midi à l'attention du jeune, voire très jeune, public.

Au vu des bons rapports entretenus avec le réseau d'enseignants, la question se pose d'intégrer le jeune public dans les indicateurs de la nouvelle convention.

La cible sera revue dans le cadre de la nouvelle convention.

Nombre de films programmés

Les nombres de films programmés dépassent largement les objectifs. Cela est dû aux nombreuses collaborations entreprises par les Cinémas du Grütli, car ils sont en phase de développement et cherchent à toucher tous les publics. En accueillant parfois un film pour une seule projection, cela permet à des spectateurs de découvrir les salles. Et beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à y revenir. Cela n'empêche cependant pas les Cinémas du Grütli de mettre en place une politique de collaboration afin d'établir des critères généraux pour les partenaires avec lesquels ils souhaitent travailler régulièrement.

Nombre de spectateurs

Le nombre de spectateurs accueillis aux Cinémas du Grütli ne cesse d'augmenter et devrait atteindre l'objectif en 2014.

Nombre de projections gratuites

Le nombre de projections gratuites n'augmente pas véritablement et reste stable. Les Cinémas du Grütli pratiquent les tarifs les plus bas du canton et ils participent à toutes les initiatives des autorités pour faciliter l'accès à la culture.

Nombre de projections scolaires

Le nombre de projections scolaires augmente chaque année et il semble possible d'atteindre l'objectif de 50. D'ailleurs, si on cumule le nombre de projections scolaires organisées par les Cinémas du Grütli et celles organisées par les festivals qu'ils hébergent, ce nombre est largement dépassé. En outre, afin de pouvoir proposer plus de projections scolaires, la subvention billet/élève du DIP devrait être plus importante.

Nombre de spectateurs scolaires

Le nombre de spectateurs scolaires dépasse les objectifs mais les Cinémas du Grütli sont convaincus qu'il faut encore augmenter ce nombre. En effet, 2'000 élèves sur les 71'000 élèves inscrits (tous ordres d'enseignement confondus) laissent une marge de progression importante.

Nombre de rencontres, débats, invitations

La cible fixée est atteinte. Un des objectifs principaux des Cinémas du Grütli est de mettre en relation les professionnels du cinéma et les spectateurs. Par «professionnels», il faut entendre certes les cinéastes, les acteurs, les techniciens, mais également ceux qui gravitent autour, les historiens, les critiques, les chroniqueurs... Aussi, les Cinémas du Grütli se sont attachés à organiser au moins une à deux rencontres de ce type par mois (l'équipe de la collection de films documentaires, «Il était une fois le Cinéma» (Serge July, Antoine de Gaudemar et Marie Genin), Pascal Merigeau, Philippe Garnier, Michael Henry-Wilson, - voir les différents rapports d'activités), sans compter les multiples collaborations et certains ciné-clubs qui se terminent par des séances de questions/réponses avec le public (Ciné-club de l'UOG, Ciné-club des HUG, Ciné-club espagnol, etc.).

Nombre de collaborations avec la Cinémathèque

Non seulement les Cinémas du Grütli ont dépassé l'objectif fixé, multipliant les collaborations avec la Cinémathèque suisse, cela à différents niveaux : celui des rétrospectives (par exemple, Otto Preminger, Georges Cukor, Nouveau cinéma coréen...), celui des rendez-vous réguliers (L'Architecture à l'écran), celui de manifestations ponctuelles (Villes et Mobilité), mais plus encore, les Cinémas du Grütli sont devenus «salle associée de la Cinémathèque suisse».

Nombre de salles indépendantes partenaires

Les Cinémas du Grütli sont devenus membres du Groupement des Cinémas Genevois, et ils ont participé à la fondation de l'Association Romande des Cinémas, dont ils sont également membre à part entière.

Nombre de collaborations avec autres salles indépendantes

Le réseau de salles partenaires qui travaillent avec les Cinémas du Grütli peut encore s'étendre. Néanmoins, les collaborations et les partages de films sont loin d'être négligeables et les films importés sont régulièrement repris à Lausanne et à La Chaux-de-Fonds, par exemple.

Nombre d'activités pédagogiques complémentaires

L'unique activité pédagogique qui n'était pas véritablement une séance scolaire était la soirée consacrée aux Journée d'Etudes Cinématographiques.

Nombre de projections en collaborations avec la HEAD

L'objectif n'est pas atteint, car, dans la pratique, il est difficilement atteignable. Les Cinémas du Grütli développent certes des collaborations avec la HEAD, mais aussi avec d'autres institutions. Entre le temps dévolu à l'accueil des festivals, des collaborations régulières (Cinés-clubs), les projections scolaires, ainsi que diverses associations, il est matériellement impossible d'atteindre ce chiffre (60 !).

Nombre d'articles presse

Une politique accrue de relations avec la presse a permis de dépasser les objectifs et de bénéficier d'une couverture presse importante. En outre, les interventions de l'équipe des Cinémas du Grütli et de son directeur dans les médias autres que la presse écrite ne sont pas répertoriées. Leur nombre est loin d'être négligeable et est sans cesse en augmentation. Toutefois la crise de la presse papier rend déjà parfois assez problématique la couverture des événements. Il est certain que cette crise, si elle s'approfondit, ce qui semble s'annoncer, affectera d'abord les pages culturelles des quotidiens (elle les affecte déjà) et donc la communication...

3. Conclusion et perspectives

3.1 Commentaires de la Fondation

Nous avons grandement avancé vers nos objectifs de 2014. Parfois même nous les avons déjà dépassés. Il reste que nous devons encore développer tout ce qui touche à l'animation des salles et aux activités scolaires.

Dans le premier domaine, nous avons le projet de lancer puis de développer les Rencontres cinématographiques de Genève. Ces événements permettront à des réalisateurs ou acteurs de premier plan de confronter leur travail, leurs films, leur approche de leur art et le public genevois.

Pour y arriver, comme d'ailleurs pour continuer de marquer le champ culturel genevois si riche et dense, il nous faudra surtout encore développer notre politique de communication. Etre encore plus présent à la fois sur les murs de Genève avec de belles affiches et dans les médias. Il nous faudra aussi sans doute palier la crise des médias traditionnels en inventant une gamme de supports qui nous sera propre.

Dans le second domaine, l'activité vers les scolaires, tous les atouts sont en place pour que nos activités dans ce milieu se développent encore (mobilisation d'un certain nombre d'enseignants, conscience de l'importance de ce secteur dans notre équipe, matériels adaptés, ...).

Il serait aussi souhaitable que le nombre des festivals genevois de cinéma n'augmente pas et même baisse un peu, que certains travaillant dans des domaines proches décident de coopérer. C'est au niveau des soutiens de la Ville et du Canton que des choix devront être faits.

3.2 Commentaires des collectivités publiques

Le projet artistique et culturel de la Fondation des Cinémas du Grütli mené durant la période évaluée a suivi les lignes principales du projet défini dans le cadre de la convention de subventionnement 2011-2014. Les objectifs quantitatifs fixés en accord avec le Canton et la Ville et les cibles visées ont majoritairement été atteints par les Cinémas du Grütli.

Le nombre de films programmés a été très supérieur à la cible. Le nombre de spectateurs dans le cadre de la programmation est en constante augmentation. La barre des 25'000 spectateurs pourrait être atteinte au terme de l'année 2014.

Durant la période de la convention, la rénovation technique des salles a été réalisée par la Ville. L'espace d'accueil a été réaménagé. La communication autour de la nouvelle identité des salles du Grütli commence à porter ses fruits. Une collaboration avec la Cinémathèque Suisse a été mise en place et des collaborations avec d'autres cinémathèques et lieux de référence se développent. Les conditions d'accueil des festivals partenaires sont en voie d'harmonisation, mais cette problématique doit encore être mieux définie.

Les élèves accueillis aux Cinémas du Grütli dans le cadre des prestations Ecole&culture ont été nombreux. En ce qui concerne le programme pédagogique, le DIP constate avec satisfaction qu'il contribue de manière pertinente, au moyen d'un programme complet spécialement adapté aux élèves, à susciter et à nourrir la réflexion autour du cinéma. L'évolution, durant les 4 années de la convention, de la fréquentation des projections scolaires suivies démontre que le projet développé est adapté aux besoins et répond à une demande. Il y aura lieu de définir dans la nouvelle convention la part de prestations comprises dans la subvention dès 2015.

Le projet artistique et culturel de la fondation tel que défini dans l'article 5 de la convention visait à faire des cinémas du Grütli le centre d'un réseau, un lieu de référence et de rencontre, un espace privilégié où le cinéma et son évolution seront mis en perspective. Au terme de cette première convention, une partie du chemin a été réalisée. Néanmoins, les efforts devront être poursuivis afin de faire des salles du Grütli le cœur d'une véritable maison du cinéma à Genève.

ANNEXE 1 : Tableau de bord

Indicateurs annuels / Convention Cinémas du Grütli 2011-2014						
		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Indicateurs personnel						
Personnel administratif et technique (PAT)	Nb de postes PAT fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)	7	6,5	6,85	6,85	
	Nombre de personnes	13	15	16	13	
Stagiaires et mandats à durée déterminée	Nombre de semaines/an		-	4	1	
	Nombre de personnes		-	1		
Indicateurs d'activités						
Nombre de projections	Dans le cadre de festivals	300	285	501	328	
	Dans le cadre de la programmation	2'700	2'021	1'706	1'832	
Nombre de films programmés	Dans l'année (Billetterie grutli)	450	418	566	659	
Nombre de films programmés	104 Films Black Movie. 131 Films FTE				235	
Nombre de spectateurs	Dans le cadre de festivals	15'000	17'446	22'529	17'846	
	Dans le cadre de la programmation	25'000	11'559	17'754	23'922	
	Durant les rencontres, débats, etc...	2'000	1'532	4'489	2'345	
Nombre de projections gratuites	Nombre de projections gratuites hors projections scolaires	20	10	14	10	
Nombre de projections scolaires	Nombre de projections pour les classes du DIP	50	2	16	27	
Nombre de spectateurs scolaires	Nombre d'élèves/étudiants DIP ayant assisté aux projections scolaires	2'000	150	1'737	2'198	
Nombre de rencontres, débats...	Nbre d'accueils (partenariats)	50	35	39	35	
	Nbre productions Cinémas du Grütli			7	25	
Collaboration avec la Cinémathèque	Nombre de programmes et événements en partenariat	5	1	7	8	
Nombre de salles indépendantes partenaires	Nombre de salles indépendantes romandes faisant partie d'un réseau à créer		15	15	15	
Nombre de collaborations avec autres salles indépendantes	Nombre de collaborations concrètement effectuées et participation au circuit CinePrim's		5	11	10	
Nombre d'activités pédagogiques complémentaires			1	2	1	
Nombre de projections en collaborations avec la HEAD	Selon accord avec la HEAD	60	7	14	8	
Nombre d'articles presse	Dans la presse genevoise, romande et nationale	150	81	241	220	

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 des Cinémas du Grütli

Indicateurs financiers						
Charges de production	Charges d'exploitation		199'214	311'224	372'859	
Salaires PAT	Charges de personnel		630'019	649'767	647'755	
Charges de fonctionnement	Charges d'exploitation administratives + amortissements		180'927	195'568	204'701	
Total des charges			1'010'160	1'156'560	1'225'315	
Recettes billetterie	Recettes propres (billetterie, location salles, etc.)		316'468	453'679	515'525	
Subventions des collectivités publiques (Ville et Etat)	Subventions Ville et Etat y compris subventions en nature		643'375	668'473	698'104	
Dons et autres sources de financement	Loterie Romande		100'000	0	0	
Total des produits			1'059'843	1'192'453	1'213'629	
Résultat d'exploitation			49'683	35'893	280	
Résultat des fonds affectés	Charges financières + report utilisation don Loterie romande		70'582	0	11'821	
Résultat après thésorisation			-20'899	35'893	24'053	
Ratios						
Part d'autofinancement			30%	38%	42%	
Part subventions Ville et Canton			61%	56%	57%	
Part de financement autre			9%	6%	1%	
Part charges de production			20%	27%	29%	
Part charges de personnel			62%	56%	52%	
Part charges de fonctionnement			18%	17%	20%	
Billetterie						
Nombre de cartes Ciné Pass			148	191	225	
Billets tarif normal	Billets plein tarif vendus 14.-		7'785	11'245	11'790	
Billets à prix réduit	Billets écoliers et AVS -		5'730	11'095	17'654	
	Billets chômeurs et universitaires vendus 12.-		3'816	3'823	1'183	
	Contremarques festival. à 3.50				2'155	
	Les Amis du Grütli à 8.-				295	
	Ciné-Club				1'044	
	Billets chômeurs 10.-				478	
	Pass. Général Festivals				620	
Billets "Cinéma des aînés"			4'089	4'973	5'349	
Contremarques Fête de la musique			1'790	1'690	1'830	
Billets de faveur	Accréditations+invitations		754	1'210	2'814	
	Accréditations Festivals				1'970	
Billets d'abonnement	Billets avec carte de fidélité		3'318	5'297	5'924	
Billets tarif 20 ans/20 francs / Cartes Cinépass	Billets vendus 10.-		1'723	950	481	
Total			29'005	40'283	53'587	

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	2011 budget	2011 bilan	2012 budget	2012 bilan	2013 budget	2013 bilan avant audit	2014 budget
CHARGES							
FRAIS PERSONNEL							
PERSONNEL ADMINISTRATIF(dès 2013 avec promotion)	276760	280 360	268 080	279 460	268 080	286 390	268 080
SALAIRE D. MARTI - prise en charge dès avril par AI						6 569	
PERSONNEL TECHNIQUE/PROJECTIONNISTE	150000	150 477	140 000	147 920	140 000	154 712	140 000
PERSONNEL CAISSE	56000	54 279	60 000	52 889	60 000	52 882	60 000
PERSONNEL ADMINISTRATIF AUX.	3300	3 269					
GRATIFICATION	32700	37 012	35 200	37 148	35 200	36 654	35 200
REMBOURSEMENT SALAIRES				-2 455		-	
TOTAL SALAIRES	518760	525 397	503 280	514 962	503 280	537 207	503 280
CHARGES AVS/AC/AF	41501	40 841	40 262	43 181	40 262	43 979	40 262
CHARGES PREVOYANCE	47000	47 172	47 000	44 855	47 000	45 026	47 000
CHARGES ASSURANCES SOCIALES	18156	12 171	17 615	10 723	17 615	18 802	17 615
FRAIS REPAS & DEPLACEMENTS PERSONNEL	4500	3 941	4 500	1 715	4 500	4 096	4 500
AUTRES FRAIS PERSONNEL	1000	497	1 000	1 039	1 000	1 052	1 000
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	630 917	630 019	613 657	616 475	613 657	650 161	613 657
FRAIS GENERAUX							
ADMINISTRATION							
FRAIS DE BUREAU	7500	12 747	10 000	6 459	10 000	5 934	10 000
TELEPHONE - FAX - INTERNET	7000	4 819	8 500	4 767	8 500	4 880	8 500
PORT & AFFRANCHISSEMENT	800	626	1 500	638	1 500	2 633	1 500
ASSURANCE COMMERCE	2000	1 901	2 000	2 013	2 000	2 048	2 000
INTERETS & FRAIS BANCAIRES	500	411	500	2 125	500	2 597	500
ABONNEMENTS & LIVRES	2500	1 738	2 500	1 293	2 500	3 520	2 500
LOCATION & ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	100		1 000		1 000	502	1 000
PHOTOCOPIEUSE dès 2012 Canon Leasing	5000	3 861	5 000	10 884	5 000	9 110	5 000
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	550	550	1 000	400	1 000	300	1 000
TAXE TOURISME & DIVERS IMPOTS				1 500		1 127	
HONORAIRES (1ère année:1er établissement)	17500	20 872	2 000	2 295	2 000	567	2 000
FIDUCIAIRE	7000	7 000	7 000	19 808	7 000	12 482	7 000
DIVERS	500	200	1 000	827	1 000	700	1 000
HONORAIRES SECRETARIAT CONSEIL FONDATION	5000		5 000	2 797	5 000	1 958	5 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	50 950	54 724	47 000	55 806	47 000	48 357	47 000

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 des Cinémas du Grütli

PROMOTION							
PERSONNEL COMMUNICATION & CHARGE SOCIALES			48 000	21 780	48 000	-	48 000
GRAPHISTE	2200	2 160	5 000	7 300	5 000	20 056	5 000
SITE& FRAIS INTERNET	14000	14 640	19 000	18 750	1 000	8 640	1 000
ANNONCE/PAVE DE PRESSE	550	505	1 000	1 791	1 000	771	1 000
PROGRAMMES/IMPRESSION FLYERS			1 000	8 959	1 000	17 539	1 000
EXPO/PHOTO		605	1 000	300	1 000	6 729	1 000
SGA	500					998	
RTS - QUINZAINE DES REALISATEURS						13 400	
COLONNES MORRIS		380		226			
TOTAL FRAIS PROMOTION	17 250	18 291	75 000	59 106	57 000	68 132	57 000
FRAIS LOCAUX							
INSTALLATION TECHNIQUE/AMENAGEMENT LOAUX	5000	7 999	20 000	1 693			
FRAIS CHAUFFAGE - ELECRTRICITE	10000	6 305	10 000	11 541	10 000	13 354	10 000
MISE A DISPOSITION LOCAUX MAISON GRUTLI	68000	68 446	68 000	68 622	68 000	68 622	68 000
NETTOYAGE	22000	22 913	22 000	21 944	22 000	22 760	22 000
LOTERIE ROMANDE - DON		70 301		11 821			
TOTAL FRAIS LOCAUX	105000	175 964	120 000	115 621	100 000	104 736	100 000
TOTAL FRAIS GENERAUX	173 200	248 979	242 000	230 533	204 000	221 225	204 000
EXPLOITATION-LOCATION-PROGRAMMATION							
ACHAT BILLETS	2500	1 759	3 000	2 974	3 000	3 544	3 000
ACHATS CARTES CINEPASS	4500	4 770	6 000	6 000	6 000	7 200	6 000
ACHATS CD - BLURAY		983		3 243		2 201	
LICENCE ET ENTRETIEN CAISSE CINEMAS	3000	3 000	5 000	3 609	5 000	4 480	5 000
RETROCESSION RECETTES FESTIVAL	60000	59 352	60 000	73 107	60 000	63 804	60 000
LOCATIONS FILMS (part distributeur)	80000	72 732	80 000	106 928	80 000	139 303	80 000
LOCATIONS CINEMATHEQUE			35 000	36 297	35 000	38 679	35 000
DOUANE/LOCATION FILMS (transitaires)	6000	5 794	8 500	16 407	8 500	15 920	8 500
FRAIS DE PORT (copies suisses)	7000	6 089	8 000	5 191	8 000	2 681	8 000
SUISA	4200	4 126	4 200	3 522	4 200	3 405	4 200
LOCATION MATERIEL TECHNIQUE	1000	1 323		3 834	-	2 607	-
ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE	1500	1 368	5 000	5 911	5 000	3 143	5 000
ENTRETIEN RESEAU INFORMATIQUE						8 856	

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 des Cinémas du Grütli

ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	1200	519	1 500	2 376	1 500		1 500
CINEMAS DES AINES	12000	11 992	15 000	12 235	15 000	13 868	15 000
FRAIS DE REPRESENTATION & ANIMATION & COCKTAILS	5000	3 713	5 000	7 541	5 000	18 328	5 000
FRAIS DE DEPLACEMENT	6000	5 269	10 000	8 803	10 000	15 541	10 000
INVITATION CINEASTES	2500	4 827	15 000	14 196	15 000	12 190	15 000
QUINZAINE DES REALISATEURS						12 940	
HONORAIRES CONSEIL DE FONDATION							
FRAIS DIVERS	1000		1 000	469	1 000	609	1 000
TOTAL EXPLOITATION-LOCATION-PROGRAMMATION	197 400	187 615	262 200	312 644	262 200	369 299	262 200
ACHATS AMORTIS DIRECTEMENT							
MEUBLES DE BUREAU			1 000	946	1 000	-	1 000
MATERIEL TECHNIQUE		5 419	1 000		1 000	-	1 000
INSTALLATION BILLETTERIE & ORDINATEUR CAISSE	2750	4 900		227		-	
MATERIEL INFORMATIQUE	1300	1 280	2 000	425	2 000		2 000
						-	
ACHAT AMORTIS DIRECTEMENT	4 050	11 599	4 000	1 598	4 000	-	4 000
AMORTISSEMENT							
AMORTISSEMENT MOBILIER						304	
AMORTISSEMENT MATERIEL TECHNIQUE	1225		1 225		1 225	736	1 225
AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	2660	2 660	3 350	3 087	3 350	6 053	3 350
TOTAL AMORTISSEMENT	3 885	2 660	4 575	3 087	4 575	7 093	4 575
TOTAL FRAIS EXPLOITATIONS	205 335	201 874	270 775	317 329	270 775	376 391	270 775
TOTAL FRAIS PERSONNEL, GENERAUX & EXPLOITATION	1 009 452	1 080 873	1 126 432	1 164 336	1 088 432	1 247 778	1 088 432

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 des Cinémas du Grütli

	2011 budget	2011 bilan	2012 budget	2012 bilan	2013 budget	2013 bilan avant audit	2014 budget
PRODUITS							
RECETTES							
CINEMA - BILLETTERIE	120000	132 586	180 000	190 672	220 000	261 810	220 000
CINEMA - FESTIVAL	110000	106 194	120 000	163 227	125 000	140 980	125 000
LOCATIONS SALLES PRIVES	20000	18 123	20 000	42 402	20 000	34 183	20 000
LOCATIONS SALLES / PARTENARIATS-CTE & BM		30 034	26 000	29 570	26 000	30 060	26 000
CARTES CINE PASS	7000	4 890	10 000	6 890	12 000	6 636	12 000
PROJECTIONS SCOLAIRES & CCPO-DIP						2 865	
CINEMAS DES AINES	22000	20 445	22 000	24 850	22 000	25 295	22 000
CARTES DE MEMBRES			5 000		8 000		8 000
CINEMATHEQUE VILLE & MOBILITE / DIVERS	100	1 130	1 000	5 575	1 000		1 000
RTS RADIO TELEVISION SUISSE				78		13 400	
TOTAL RECETTES	279 100	313 402	384 000	463 264	434 000	515 228	434 000
SUBVENTIONS & DONS ET SPONSORING							
SUBVENTIONS ETAT DE GENEVE	420000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000
SUBVENTIONS REGULIERES VILLE DE GENEVE	138700	138 700	138 700	138 700	138 700	138 700	138 700
<i>SUBVENTIONS PONCTUELLES VILLE DE GENEVE</i>							
-- CINEMA DES AINES	15000	6 098	20 000	13 088	20 000	15 857	20 000
-- FETE DE LA MUSIQUE	6000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
-- BILLETS 20 ANS-20CHF	4000	2 160	4 000	30	4 000	2 745	4 000
-- CHEQUIERS CULTURES	2000	1 590	2 000	2 150	2 000		2 000
-- TARIFS JEUNES				1 951		3 753	
-- ACCES A LA CULTURE						3 502	
- QUINZAINE DES REALISATEURS						10 000	
CLINT EASTWOOD			15 000	15 000			
- RUSSE & COURTMETRAGE 2013						6 615	
<i>SUBVENTIONS EN NATURE VILLE DE GENEVE</i>							
-- LOCAUX	68446	68 446	68 446	68 622	68 446	68 622	68 446
-- AFFICHAGE COLONNES MORRIS		380	500	226	500		500
<i>SUBVENTION PONCTUELLES ETAT DE GENEVE</i>							
- SEMAINES DES NOMINES						13 199	
-- INITIATIVE CCPO-DIP				7 095		9 110	
SPONSORING - DON			20 000		20 000		20 000
DON LOTERIE SUISSE ROMANDE - SOLDE	21750	100 000	78 250	70 301		11 821	
CONFEDERATION SUISSE-AIDE LIEE AU SUCCES		3 196		4 500		-1 525	
TOTAL SUBVENTIONS & DONS ET SPONSORING	675 896	746 570	772 896	747 663	679 646	708 400	679 646
AUTRES PRODUITS (INTERETS...)						145	-
TOTAL RECETTES & SUBVENTIONS	954 996	1 059 972	1 156 896	1 210 927	1 113 646	1 223 773	1 113 646
RESULTAT	-54 456	-20 901	30 464	46 591	25 214	-24 005	25 214
CUMUL				25 690			